



**UNITED
NATIONS**

EP

UNEP/MED WG.566/7



**UNITED NATIONS
ENVIRONMENT PROGRAMME
MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

10 mai 2023
Original : Anglais

Réunion des Points Focaux Nationaux INFO/RAC

Rome, Italie, 7-8 juin 2023

Point 5 de l'ordre du jour. Politique des données du PAM - Annexes des flux de données

Annexe sur la Politique de Données du National Baseline Budget (NBB)

Pour des raisons environnementales et de réduction des coûts, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

UNEP/MAP
INFO/RAC - Rome, 2023

Note : Les appellations employées et la présentation des matériaux contenus dans cette publication n'impliquent aucune prise de position de la part du Secrétariat des Nations Unies quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Responsable de l'activité à l'INFO/RAC

Lorenza Babbini, EcAp/IMAP Senior officer, Director

Arthur Pasquale, EcAp/IMAP Coordinator, Deputy Director

Francesca Catini, NBB officer

Annalisa Minelli, Knowledge Management officer

Rapport rédigé par :

Lorenza Babbini, Francesca Catini, Annalisa Minelli, Arthur Pasquale

Introduction

Ce document décrit en détail les références et les procédures liées au flux de données du NBB par rapport à la politique de données adoptée (UNEP/MED IG.25/27, Décision IG.25/10). Il pourrait être considéré comme une ligne directrice pour remplir les fonctions de rapportage des Parties Contractantes en se concentrant sur la structure des flux de données, les types de données, les niveaux d'accès, les sources de données, les formats de données, la qualité des données, les licences de données, les métadonnées, les pratiques de partage des données et les restrictions.

Résumé des aspects de gestion des données

Description de la structure

Le National Baseline Budget (NBB) est un inventaire des charges polluantes annuelles rejetées par toutes les sources terrestres (Land Based Sources) au niveau national.

L'architecture du NBB est ici représentée :

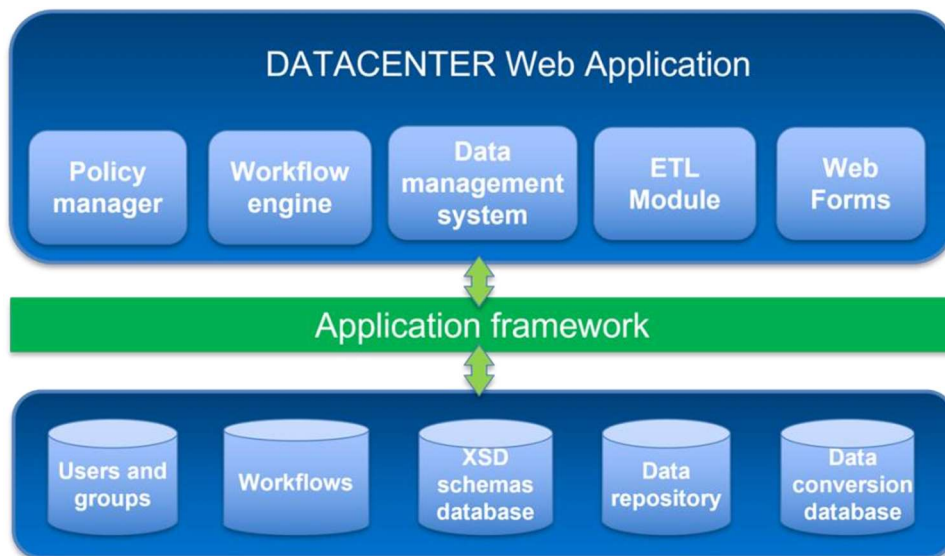


Figure 1: Architecture du NBB

Ce qui suit est une brève description des composants individuels de son architecture :

Policy manager : interagit avec la base de données des utilisateurs (Info RAC LDAP), gère les autorisations et les profils des utilisateurs (par exemple, Pays rapporteur-Fournisseur de données, Point Focal PAM, Processeur, etc.) ;

Workflow engine : gère le cycle de vie des données rapportées à partir de l'étape de présentation initiale jusqu'à l'étape finale de publication, en passant par les étapes de validation, de mise à jour et de finalisation ;

Data management system (DMS) : référentiel principal des données et des rapports fournis par les pays ou PC. Il est caractérisé par une structure de dossiers pour chaque pays/PC où les données ou les rapports sont disponibles pour les autres et peuvent être téléchargés ;

ETL Module : ce module transforme les données en format XML, les fusionne et les transforme en différents formats (ex. csv, fichiers excel, mdb access, web services, etc.) et les met à disposition pour la phase de diffusion et de publication des données ;

Web Forms : permet aux rapporteurs de données de fournir des données validées au format XML à l'aide de formulaires Web en ligne, faciles à utiliser. Un navigateur Web standard qui supporte JavaScript est nécessaire.

Les données sont gérées par INFO/RAC. Le Système d'information NBB dispose de quatre niveaux d'accès. INFO/RAC a accès à tous les contenus.

Les composants du PAM peuvent accéder aux contenus publics et peuvent télécharger le dossier zip officiellement diffusé par chaque PC et non encore publié.

Le Rapporteur de chaque PC peut accéder, en plus des contenus publics, à la section spécifique de la PC à laquelle il ou elle appartient. Enfin, le grand public peut accéder à toutes les données rendues publiques par les PC.

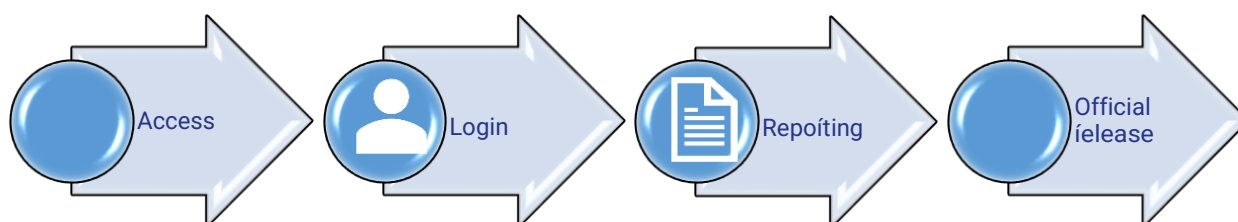


Figure 2: Processus de création de rapports

Le flux de travail, qui permet aux Parties Contractantes de soumettre les données relatives aux charges nationales de polluants rejetés directement ou indirectement dans la mer Méditerranée, commence le moment où l'on accède à la page Web du NBB à partir de cette URL : <https://idc.info-rac.org/nbb>.

Une connexion est nécessaire pour accéder aux sections réservées et procéder à la saisie de données via le formulaire Web.

Le flux de travail se termine lorsque le Rapporteur (pour chaque CP) publie officiellement les données. Seulement les fichiers rendus publics sont visibles par tous les autres PC.

Types de données

Les types de données du NBB sont essentiellement trois : le fichier XML en tant que résultat des données du rapport dans le formulaire Web, le format HTML pour visualiser les données saisies dans le formulaire Web et la partie géographique de l'ensemble de données. La partie géographique est représentée par les shapefiles des Régions méditerranéennes dans lesquelles les charges de polluants sont rejetées.

Les données NBB sont ensuite accompagnés de métadonnées correspondantes et valables.

En raison de la politique de données adoptée, les données du NBB, une fois publiées, sont normalement exposées en tant qu'Open Data (voir le paragraphe sur les licences de données pour plus de détails). Le caractère ouvert des données dépend des droits d'accès accordés à chaque utilisateur. Avant que les données ne soient rendues publiques, les données ne sont visibles que par INFO/RAC (à des fins de gestion), les PFN du MEDPOL au niveau national et les utilisateurs des Parties Contractantes auxquelles les données appartiennent. Une fois que le processus de création de rapports est terminé et que les données sont publiées, les données peuvent être téléchargées par tout le monde.

Néanmoins, l'accès à certaines données est limité pour des différentes raisons (questions juridiques, de confidentialité, de recherche ou de conservation). Dans ces cas, la disponibilité et l'ouverture des données seront évaluées cas par cas entre l'INFO/RAC et le propriétaire des données, jusqu'à la définition de mesures de restriction spécifiques concernant le partage des données.

Pratiques courantes de gestion des données parmi les différents niveaux d'accès

Tous les 5 ans, les Parties Contractantes doivent soumettre un nouveau rapport NBB sur l'évaluation des charges de polluants provenant de sources terrestres. Le système de rapport NBB, développé par INFO/RAC en 2018, garantit la disponibilité des dernières données et le maintien des séries à long terme, à partir du 5ème cycle de déclaration (2019-2023). La validité scientifique des données est assurée par chaque PC.

Collecte de données

Le système de rapport du National Baseline Budget est l'un des flux de données inclus dans le Centre de Données du système InfoMAP pour adhérer aux obligations de la Convention de Barcelone. Il répond aux obligations fixées par le protocole LBS en surveillant l'évolution, sur une base quinquennale, des charges polluantes rejetées dans l'environnement marin. Les cycles de rapports analysés aux niveaux national, sous-régional et régional des bassins fluviaux contribuent à l'évaluation de la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux (PAN).

Sources de données

Le système de rapport NBB permet aux Parties Contractantes de soumettre les données relatives aux charges nationales de polluants rejetés directement ou indirectement dans la mer Méditerranée.

Les quantités de rejets de polluants dans l'air et dans l'eau, en référence à toutes les sources ponctuelles (industrie et centres urbains), quelle que soit leur capacité, doivent être déclarées. Les données font référence aux régions administratives situées dans des bassins versants qui se jettent dans la Méditerranée. Les charges polluantes comprennent à la fois la mesure des émissions à la source et l'estimation basée sur les facteurs d'émission et les taux d'activité industrielle, le flux de matières, etc.

Le système de rapport du NBB couvre tous les polluants évalués comme substances prioritaires convenus par les Points Focaux MEDPOL lors de leur réunion tenue à Aix en Provence, France, en novembre 2009 et énumérés à l'Annexe II de la Décision IG.21/3.

Le système de rapport du NBB permet de préciser si les PC viennent de déclarer des données dans le PRTR évitant ainsi la duplication des rapports. Dans ce cas, les CP renseignent le NBB avec des informations complémentaires au PRTR.

La fréquence des rapports du NBB est de 5 ans, mais les Parties Contractantes qui disposent d'un système PRTR sont encouragées à utiliser la même fréquence de déclaration annuelle.

La validation des données téléchargées par les CP sera effectuée par les Points Focaux Nationaux.

Formats de données et qualité des données

Le NBB assure la standardisation des données collectées par les PC via l'utilisation d'un formulaire web. Le formulaire Web est conforme aux Lignes Directrices sur le National Budget of Pollutants (NBB) (UNEP(DEPI)/MED WG.404/7 Annexe IV, Appendice B).

Les rejets sont déclarés au Niveau National, par secteur d'activité-> sous-secteur-> processus-> rejets chimiques. Les catégories de secteurs (30) sont établies à l'Annexe I.A du Protocole LBS. Ainsi, un certain nombre de sous-secteurs (jusqu'à 97) sont définis pour chaque secteur.

Pendant les activités de rapport, l'utilisateur peut contrôler les données déjà saisies dans le formulaire Web en choisissant entre le format XML (Original) ou HTML.

Les données saisies dans le NBB peuvent être téléchargées à tout moment pendant les activités de rapport sous forme d'enveloppe zippée contenant 5 fichiers :

- README.txt : ce fichier contient les documents inclus dans l'enveloppe ;
- metadata.txt : ce fichier contient les informations descriptives de l'enveloppe ;
- history.txt : ce fichier contient le journal des activités exécutées depuis la création de l'enveloppe jusqu'au moment du téléchargement ;
- Fichier xml : le fichier contenant les données saisies dans le formulaire web du NBB ;
- feedbacks.html : il est maintenant vide, car les contrôles de qualité n'ont pas encore été mis en place, mais pourraient l'être à l'avenir.

Le Point Focal National de chaque PC garantit la qualité des données transmises à travers la procédure officielle de diffusion.

Licences de données

Selon la Politique de Données, approuvée lors de la Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles, lors de la 22ème Réunion ([UNEP/MED IG.25/27, Decision IG.25/10](#)), les données doivent être aussi ouvertes que possible, en respectant les contraintes imposées par la législation locale, la sensibilité des données et les droits d'auteur. Pour les fichiers "publiés" par le PFN MEDPOL, la principale licence de données ouvertes individuée par la politique est la Creative Commons Attribution (CC-BY). Toutefois, si les données sont initialement partagées par le propriétaire des données (qui correspond dans la plupart des cas au créateur des données) avec une licence moins restrictive (comme CC-0 ou Public Domain), il est nécessaire de transmettre cette licence pendant que les données sont partagées suite au processus de travail décrit dans l'Image 3a (cas spécifique du propriétaire des données coïncidant avec le Pays). D'autres licences, plus restrictives, sont toujours disponibles et correspondent au niveau d'accès spécifique des utilisateurs ou à la sensibilité des données elles-mêmes. L'Image 3b montre toutes les licences possibles, des licences ouvertes (vert vif) au droit d'auteur classique (en rouge), qui désigne les données fermées. Compte tenu de ce qui est indiqué dans la politique de données, l'utilisation des licences "hors vert vif" est réglementée et doit être motivée de manière appropriée dans un processus participatif impliquant le propriétaire des données, le fournisseur éventuel de données (le cas échéant).

Production de métadonnées et autres documents pertinents

Tous les fichiers téléchargés vers le NBB sont fournis avec des métadonnées, contenant les informations descriptives à propos de l'enveloppe.

Le rapporteur est tenu de remplir les champs descriptifs liés à la charge de contaminants, avant de procéder avec le processus de rapport. Il est important de remplir tous les champs (titre, description, période, couverture) afin que les informations de métadonnées soient complètes.

Politique de métrique des données (Plan de gestion des données)

Processus de travail pour différents niveaux d'accès

L'authentification, l'autorisation et la comptabilité (également appelées AAA) constituent l'architecture derrière le système InfoMAP pour gérer sagement le contrôle de l'accès aux ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement/PAM, mettre en place les politiques et fournir les informations nécessaires à l'utilisation des services. Ces trois éléments sont considérés comme fondamentaux pour une gestion et une sécurité efficaces du réseau.

Les trois piliers pour contrôler la sécurité et le droit des acteurs sont :

- L'authentification est le processus consistant à s'assurer que quelqu'un est vraiment celui qu'il affirme être.
- L'autorisation fait référence aux règles/permissions qui déterminent qui est autorisé à faire quoi.
- La comptabilité consiste à garder une trace des ressources utilisées à des fins financières ou d'audit.

La technologie d'authentification permet de contrôler l'accès aux systèmes en vérifiant si les informations d'identification d'un utilisateur correspondent aux informations d'identification d'une base de données d'utilisateurs autorisés ou d'un serveur d'authentification de données. Les utilisateurs sont identifiés avec un ID utilisateur et l'authentification est effectuée lorsque l'utilisateur fournit un identifiant correct (mot de passe) qui correspond à l'ID utilisateur dans la base de données.

Chaque utilisateur authentifié peut accéder aux domaines de données et les gérer, en fonction du rôle de l'utilisateur configuré au sein du système. Chaque rôle dispose d'un ensemble d'autorisations correspondantes à l'intérieur du système, afin de gérer, modifier et afficher des données spécifiques.

L'utilisateur, en général, est toute entité (personne physique ou organisation) qui interagit avec le système NBB. Le NBB se compose de différents éléments pour les flux de données. Chaque utilisateur, selon son rôle, dispose d'un ensemble d'autorisations correspondantes au sein du système NBB.

La structure des profils et leurs droits associés dans le NBB sont :

- Utilisateurs Parties Contractantes : toutes les collectes de données peuvent avoir une composition différente d'un rôle national ; afin de garantir une gestion correcte des informations environnementales, deux niveaux différents ont été conçus :
 - PFN MEDPOL (entités nationales responsables de la diffusion publique des données)
 - Utilisateur NBB (appelé aussi Rapporteur) : utilisateurs compilant le formulaire web du NBB, le champ de métadonnées et validant les données saisies dans le NBB.
- Utilisateurs du composant PAM : utilisateurs qui est membre du personnel du Secrétariat et de la Composante du PAM ; pour chacun d'entre eux, il y a un rôle différent dans le système en raison de

la compétence et du rôle des activités menées dans les différents flux de données et évaluation des données. Une subdivision possible est la suivante :

- Unité de Coordination (UC) est le superviseur de l'ensemble du système NBB.
 - INFO/RAC est l'administrateur de l'ensemble du système NBB. INFO/RAC détient tous les droits afin de protéger les données et la sécurité du système, cependant INFO/RAC ne gèrera pas l'ensemble de données, sauf si cela est requis par le propriétaire.
 - MED POL, est la composante PAM impliquée dans la collecte des données du NBB ainsi que dans l'agrégation des données afin de préparer un niveau d'évaluation spécifique ou des produits environnementaux et d'assurance qualité. Ils peuvent visualiser une grande partie des données mais n'ont pas le rôle de les gérer si ce n'est pas nécessaire.
- Utilisateurs anonymes : ils représentent des utilisateurs qui ne sont pas authentifiés et qui ont uniquement la possibilité de rechercher et d'afficher des métadonnées et des données accessibles au public.

Interactions selon la granularité et accès aux données

Cette partie du document décrit la granularité des autorisations dans la gestion des données en fonction du rôle configuré de l'utilisateur au sein du système NBB.

		Production des données	Consultation des données	
		Télécharger des données	Télécharger des données pas encore "publiées"	Télécharger les données "diffusées au public"
Utilisateurs Parties Contractantes	MEDPOL NFP			
	Utilisateur NBB			
Utilisateurs du composant PAM	UC			
	INFO/RAC			
	MEDPOL			
Partenaires PAM				
Utilisateurs anonymes				

LEGENDE
Disponible
Uniquement pour les PC auxquels appartient utilisateur NBB/PFN MEDPOL
Pas disponible

Figure 4: Granularité et accès aux données